

# À nouvelle génération, nouvelle approche

- Mutations culturelles, sociales, économiques... les nouveaux défis
- L'accompagnement des investissements peu efficace
- La mobilisation de la diaspora, un enjeu majeur



**E**n 2010, les transferts des MRE représentaient à peu près 9% du PIB, et près de 45% des dépôts des banques. Ce sont là des indicateurs parmi tant d'autres qui renseignent sur le poids économique des expatriés (10 % de la population marocaine). Une manne qui est certes prise en considération depuis des années mais qui, avec les nouvelles mutations économiques, politiques, sociales et culturelles, nécessite l'adoption d'une politique de fidélisation plus novatrice et plus engagée. Aujourd'hui, dans certains pays, les MRE en sont à la quatrième génération. Une génération dont la culture et la perception des rapports avec le pays d'origine sont différentes de leurs parents, ce qui nécessite une approche plus adaptée. Autre changement important, les flux migratoires marocains ont tendance à se mondialiser, avec de nouvelles concentrations notamment en Amérique du Nord et dans les pays arabes. À cela s'ajoute la mutation économique des expatriés, dont une catégorie vit aujourd'hui dans une situation précaire, sans oublier ceux qui sont en détresse à cause des guerres (c'est le cas de la Libye ou des pays instables politiquement comme l'Egypte, la Tunisie, la Syrie et le Yémen. Dans ces changements, il faut aussi intégrer ceux relatifs aux profils des migrants marocains. En effet, la composition des MRE s'est diversifiée ces dernières années avec l'apparition de compétences bien positionnées dans leur pays d'accueil, d'où l'intérêt d'une nouvelle stratégie à même de les mobiliser pour leur permettre de contribuer efficacement au développement du Maroc. Ce dernier a récemment pris conscience de l'intérêt de mobiliser les ressources de sa diaspora. Un nouveau regard est en effet porté par le gouvernement sur les MRE, qui ne sont plus considérés comme simples pourvoyeurs de fonds pour le pays d'origine, mais comme de véritables acteurs du développement économique et social. Ainsi, à l'instar de certains pays comme la Chine ou la Turquie, cette mobilisation repose sur la mise en réseau des compétences. Par ailleurs, l'accompagnement de l'investissement des MRE reste pour le moment peu efficace. Valeur aujourd'hui, seulement 10 et 14 % des transferts de MRE sont investis dans des projets productifs, et c'est toujours l'immobilier qui domine. Cela étant, il faut rappeler que près de 45 % des fonds transférés par les MRE (deuxième source de devises pour le pays) vont à l'aide familiale, ce qui contribue énormément à la

lutte contre la précarité. Il s'agit là d'une contribution à la stabilité et au développement économique, so-

cial, et politique de tout le Maroc. Ainsi, les banques marocaines, dont l'équilibre financier est dépendant de ces transferts, ont intérêt à innover davantage car elles sont actuellement concurrencées par les établissements bancaires des pays d'accueil, qui viennent de se rendre compte de l'importance des flux financiers des MRE.



## CONVENTION MAROCO-FRANÇAISE DE SECURITE SOCIALE Entrée en vigueur à partir du 01 Juin 2011

### Si vous êtes :

- Préretraité, demandeur ou titulaire de pension ou de rente, de nationalité marocaine ou française résident au Maroc et relevant du régime de sécurité sociale français ;
- Ayants droit de nationalité marocaine ou française résident au Maroc, du préretraité, demandeur ou titulaire de pension ou de rente du régime de sécurité sociale français ;
- Ayants droit résident au Maroc du travailleur marocain actif du régime de sécurité sociale français.

### Si vous êtes :

- Salarié de nationalité française assujettis au régime de sécurité sociale marocain résident au Maroc [en séjour temporaire ou en transfert de résidence en France] ;
- Salarié de nationalité marocaine assujettis au régime de sécurité sociale français et résident en France [en séjour temporaire ou en transfert de résidence au Maroc].

**La nouvelle convention maroco-française de sécurité sociale vous donne le droit à la couverture médicale au Maroc, si toutefois, vous réunissez les conditions requises pour l'ouverture de ce droit.**

Pour avoir plus d'informations sur les dispositions de cette nouvelle convention, nous vous invitons à contacter notre centre d'appels au **080 203 33 33** ou vous connecter sur [www.cnss.ma](http://www.cnss.ma)



Le devoir de vous protéger